



La lettre de la

CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

### 3 dossier

Les besoins spatiaux des zones d'extraction. Interview d'Yves Van de Castele, chercheur CPDT.

### 7 colloque

Trente ans de fusion des communes, un menu varié pour le colloque CPDT : exposés, ateliers et concours photos.

### 12 recherche doctorale

Rencontre avec Sandrine Xanthoulis, qui étudie l'eau comme facteur d'essor urbain.

### 14 formation

La journée de formation du 27 novembre a clôturé la session 2007. Interview de Carole Raskin, conseillère à Hotton.

Mars 2008

Edito

N° 17

par Luc Maréchal

Les activités de la CPDT sont rythmées par les arrêtés annuels octroyant une subvention aux Creat, Guide et Lepur, centres de recherche des trois académies francophones. Des travaux de l'année académique 2007 - 2008, nous pointerons quelques éléments.

Les neuf doctorants continuent, dans le cadre de la chaire, leurs travaux de recherche fondamentale sur les thèmes de l'eau, du paysage, de l'environnement, du tourisme, du fret, en lien avec le développement territorial de la Wallonie. Pour certains de ceux-ci à mi-chemin de leur mandat, des articles sont parus ou paraîtront dans la revue « Territoire(s) Wallon(s) » ou sous forme de « Notes de recherche ». Cette année, la chaire organisera trois séminaires, un par académie. Ils aborderont la problématique ville-campagne au travers de la qualité résidentielle, du développement économique ainsi que du patrimoine et du tourisme.

La formation, avec près de 190 conseillers inscrits, entre dans sa troisième année. De nouveaux modules sont prévus, dont deux liés à des dispositions décrétales qui auront un effet direct dans la vie des communes au quotidien, d'une part le décret dit PEB (performances énergétiques des bâtiments) et d'autre part l'extension des compétences des Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité : les CCATM. Par ailleurs s'agissant d'une formation continuée, certains conseillers entament leur troisième cycle. Les petits nouveaux vont rejoindre des anciens, ce qui est particulièrement intéressant dans une formation basée sur une pédagogie active.



Les recherches consacrées aux activités économiques à l'échelle de la commune et aux territoires paysagers continuent. Bientôt des chiffres nouveaux sur la vie économique des communes. Un premier atlas des paysages sortira de presse d'ici peu : l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Le deuxième atlas portera sur l'ensemble des bas plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Après avoir réalisé la première étude sur l'économie résidentielle en Wallonie et ses implications sur l'attractivité des communes notamment, les chercheurs vont se pencher sur les moyens et les méthodes du diagnostic territorial.

Les travaux sur l'identification des localisations optimales des activités économiques locales reprennent. Ceux-ci ont été mis en veilleuse afin de réaliser les expertises demandées par le Gouvernement Wallon sur la mesure des besoins en terrains dédiés à l'activité économique. Dans le cadre de cette expertise deux rapports, dont un a été publié dans la série « Notes de recherche », ont été remis au Gouvernement wallon. Place maintenant au montage des dossiers, ce qui n'est pas du ressort de la CPDT !

Rayon expertise ponctuelle, celle sur les élevages industriels en Wallonie (en bref porcheries et poulaillers) vient de transmettre ses premiers résultats intermédiaires.

L'outil d'aide à l'estimation de l'impact en terme de développement durable des projets d'urbanisation sera en mis ligne pour le 10 avril, première journée de formation des conseillers en aménagement du territoire. L'équipe qui a produit cet outil en assurera la maintenance à partir de l'usage fait par les communes, les auteurs de projet, etc. Les chercheurs continuent à se pencher maintenant sur l'urbanisme durable : quelles compositions urbanistiques (en ce compris la biodiversité, les espaces publics) et architecturales assurent une avancée concrète et efficace vers le développement durable ? Pour reprendre une expression du Président Chirac : « La maison brûle ». Il y a donc urgence de renforcer l'urbanisme et l'aménagement du territoire quand de nombreuses études, dont celles du Giec, insistent sur les politiques de localisation.

Enfin, dans le domaine des expertises, on retiendra encore la politique de la ville et la parution d'une étude comparative des expériences française, anglaise et surtout de notre voisine du nord la Flandre, dans la série « Notes de recherche ». La même équipe avec la plateforme Ville-Wallonie va alimenter un fil rouge internet sur l'actualité de la politique de la ville en Wallonie.

On ne peut pas réfléchir et mener une politique de développement territorial sans chiffres pour faire le point sur la réalité et l'évaluer. Le chantier « Etat du Territoire Wallon » (ETW) continuera à être alimenté sur l'occupation et l'affectation du sol en Wallonie et sur les disponibilités foncières. Un nouvel axe est ouvert : celui des formes de l'urbanisation en Wallonie.

En conclusion, étudier c'est bien, mais communiquer c'est mieux. Outre la Lettre de la CPDT, la revue « Territoire(s) Wallon(s) », la série « Notes de recherche », une nouvelle revue (en anglais) verra le jour cette année : « Journal of Wallonia Territorial Development ». Le site de la CPDT s'enrichira d'un atlas en ligne : atlas des dynamiques territoriales, à la fois analytique et présentant des informations de base. Vastes perspectives... à chacun des lecteurs, des utilisateurs d'y faire son marché, mais aussi de réagir.

## La Conférence Permanente du Développement Territorial

Fonctionnaire gestionnaire :  
Luc Maréchal, DAU - Région wallonne  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Namur  
dgatl@cpdt@mrw.wallonie.be  
Tél. 081/33 24 25

## Les équipes de recherche

### ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural  
Rue de Villers 227  
6010 Charleroi  
guide@ulb.ac.be  
Tél. 071/60 02 70 ou 02/650 65 60  
Coordination : Marie-Françoise Godart  
et Luce Bellefontaine

### UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire  
Place du Levant 1  
1348 Louvain-la-Neuve  
creat@uclouvain.be  
Tél. 010/47 21 27  
Coordination : Yves Hanin  
Marie-Laurence De Keersmaecker  
Helen Barthe Batsalle

### ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale  
Rue de l'Aunaie 30-32 bte 38  
4000 Sart-Tilman  
lepur@ulg.ac.be  
Tél. 04/366 58 87 ou 58 88  
Coordination : Bernadette Mérenne  
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat (F. Lechat@mrw.wallonie.be)

Editeur responsable : Luc Maréchal  
Rédaction : D. Costermans, D. Istaz  
Crédit photographique : CREAT-UCL, J.-L. Carpentier (MRW Dircom), D. Costermans, D. Istaz, RSI Hotton  
Mise en page : C. Lemaire  
Graphisme : Debie Graphic Design  
Impression : JacOffset

La lettre N°18  
paraîtra en juin 2008

## Expertise : les zones d'extraction

La valorisation des roches comme le sable, les grès, schistes ou calcaires, pour n'en citer que quelques-unes, donnent lieu à l'ouverture et à l'exploitation de carrières sur le territoire de la Wallonie. Une question économique ? Pas seulement : elle intéresse au premier plan le développement territorial durable, avec l'objectif de gérer de manière parcimonieuse la consommation de l'espace et la coexistence de l'activité avec les autres occupations du sol. Nous avons interviewé un des chercheurs qui a participé à l'expertise « Zones d'extraction », Yves Van de Castele<sup>1</sup>.

Le 21 septembre 2006, le Gouvernement wallon confiait à la CPDT une mission d'expertise en vue d'évaluer les besoins spatiaux des zones d'extraction. Ces zones sont définies au plan de secteur comme zones destinées à l'urbanisation et, plus précisément, « à l'exploitation des carrières et de leur dépendances ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction, dans le respect de la protection et de la gestion parcimonieuse du sol et du sous-sol ».

L'expertise sur les zones d'extraction<sup>2</sup> est en lien direct avec celle portant sur les zones d'activité économique<sup>3</sup> (ZAE) et vise le même objectif que cette dernière : tenter de faire un état des lieux de la consommation actuelle de l'espace par les carrières wallonnes et estimer la consommation pour les années futures. « Les différences avec l'expertise ZAE, c'est que pour les zones d'extraction, ce sont presque tous des opérateurs privés, très gros ou au contraire tout petits alors que pour les ZAE, il y a de nombreux opérateurs de

*type institutionnel, les intercommunales. D'autre part, ici la ressource est fixe et localisée, ce qui n'est pas le cas des ZAE. Pour les carrières, l'espace est lui-même la ressource. L'activité consomme un territoire pour en recréer un autre. Ce qui rend le secteur tributaire de la localisation. Il y a dès lors une ambiguïté qui traverse toute l'expertise, car la zone d'extraction*

*est considérée comme urbanisable, ce qui induit la mise en œuvre de la règle de compensation qui dit que quand on étend des zones urbanisables ou quand on en crée de nouvelles, des mesures de compensation doivent être prévues. Mais c'est très difficile à adopter pour les petits carriers, d'autant plus que certains sont locaux. »*



Légende

L'extraction du sable dans une carrière

<sup>1</sup> L'expertise a été réalisée par les chercheurs de la CPDT : F. Brevers, D. Coole et Y. Van de Castele.

<sup>2</sup> Lire la Note de Recherche n°3 « Les zones d'extraction », décembre 2007, CPDT.

<sup>3</sup> Lire la Note de Recherche n°2 « Évaluation des besoins en matière de zones d'activité économique », mai 2007, CPDT.

Elles sont toutes deux téléchargeables sur le site de la CPDT, à la rubrique « publications ».



## Expertise : les zones d'extraction

L'étude s'est axée sur trois objectifs. « *Il ne nous était pas possible de faire un réel état des lieux de la consommation d'espace. On s'est rendu compte qu'il existait un tas de données sur les zones d'extraction mais que celles-ci étaient soit incomplètes dans le temps, soit très sectorielles, soit limitées à une portion du territoire wallon. Le problème était d'avoir une vision d'ensemble. Nous avons donc réalisé un travail préparatoire en analysant l'ensemble des données disponibles. Nous avons ensuite réalisé un état des lieux qualitatifs de l'offre et de la demande pour estimer les besoins futurs. Enfin, nous avons listé et classé les questions stratégiques qui sont apparues pendant l'étude pour lesquelles les réponses actuelles sont imparfaites, insatisfaisantes.* »

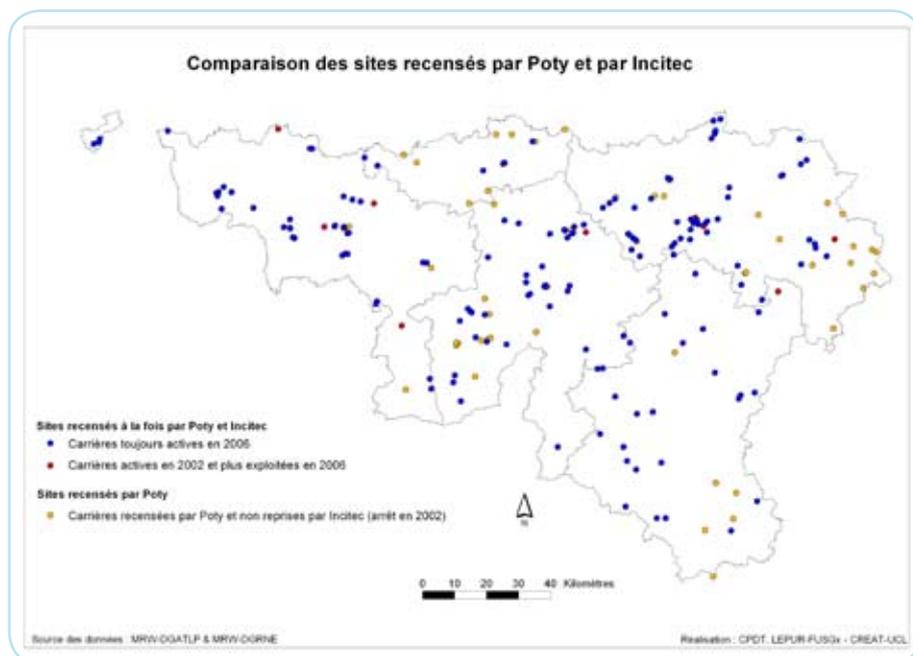
### Mettre en place un dispositif de veille ?

Une donnée scientifique de référence, en ce qui concerne la situation existante

des zones d'extraction, est l'étude « *Inventaire des ressources du sous-sol et perspectives des besoins à terme des industries extractives de Wallonie* » réalisée entre 1995 et 2001 par le professeur E. Poty, de l'Université de Liège, pour la Région wallonne. Plus de 1.500 sites carriers y ont été répertoriés, dont 221 étaient en activité (mais 73 de manière intermittente). « *Cette étude a analysé de manière détaillée toutes les carrières actives en Wallonie pendant cette période, avec un relevé cartographique et de nombreux renseignements ainsi que des prévisions de ce qui leur restait comme années d'exploitation par rapport à leur zone. Elle a fait également un relevé des gisements potentiellement intéressants en dehors des zones d'extraction inscrites au plan de secteur. C'est une étude d'une grande valeur scientifique. Le seul problème c'est que depuis 2001, il n'y a eu aucun suivi, aucune mise à jour. Les données sont périmées puisque, entre 2001 et 2007, des carrières se sont arrêtées, d'autres se sont agrandies...* »

Une deuxième étude, plus récente, qui couvre aussi l'ensemble du secteur et l'ensemble du territoire wallon répertorie 160 carrières encore en activité. « *C'est une petite étude du bureau Incitec qui a été chargée d'une mise à jour des données via une enquête auprès des producteurs eux-mêmes. Elle n'est pas exhaustive car il n'a pas reçu de réponse de tous les exploitants et surtout elle se base sur les informations directement fournies par ceux-ci, sans avoir pu vérifier la validité des réponses. C'est donc une image intéressante du secteur en 2006 mais non strictement scientifique. Elle est à prendre avec précaution.* » Yves Van de Casteele ajoute : « *Si on compare ces deux études, les tendances mises en évidence sont globalement confirmées, notamment en termes d'épuisement de certains types de matériau, comme les sables, et en termes d'augmentation de la production globale du secteur puisqu'on est passé de 63 à près de 70 millions de tonnes extraites par an entre 2001 et 2006* ». Par ailleurs, il existe encore une quinzaine d'autres sources de données « *mais elles sont sectorielles ou localisées géographiquement. Il n'existe pas une fédération globale de l'industrie extractive en Wallonie, il y a seulement des fédérations sectorielles.* »

C'est pourquoi, conclut Yves, si l'on veut pouvoir mesurer et suivre au cours du temps la consommation de l'espace par les carrières wallonnes, il est indispensable d'avoir un outil adapté. « *Une des propositions de la CPDT est de mettre au point un dispositif de veille de la consommation d'espace, basé sur une actualisation de l'étude de Poty. Cette mise à jour est une première étape indispensable et incontournable. Après, on pourrait mettre au point une méthodologie de surveillance de la consommation de l'espace. Celle-ci pourrait se faire sur base de la consommation connue via les statistiques annuelles de consommation des carrières et*





que l'on comparerait visuellement sur les PPNC, des plans photogrammétriques numérisés d'une très grande résolution. On pourrait ainsi voir avancer le front de la carrière au cours du temps. Une vérification sur le terrain resterait cependant indispensable. »

## Une première estimation qualitative des besoins

L'évaluation des besoins du secteur carrier, notamment celle des besoins en gisements supplémentaires éventuels en lien avec l'évolution du marché, a été abordée via des interviews. « Nous avons rencontré les grandes familles de producteurs et de consommateurs. Ils ont besoin l'un de l'autre et ont, globalement, les mêmes objectifs et les mêmes demandes. Ce sont leurs avis que je vais expliquer, pas celui de la CPDT. »

Qui sont les consommateurs ? « Le principal consommateur est le secteur de la construction au sens large, y compris la construction routière. Ce secteur est en augmentation constante depuis des années et il y a donc une demande accrue auprès des producteurs. On peut s'attendre à une croissance encore pendant une dizaine d'années puis on s'orientera de plus en plus vers la rénovation plutôt que la construction neuve, y compris en ce qui concerne les routes (on utilise de plus en plus de matériaux recyclés dans les couches de base des routes). Mais il est difficile de chiffrer précisément l'impact que cela aura sur le secteur carrier. Ces éléments ont été confirmés par le MET, qui est un opérateur voire gros consommateur. À côté de cela, il y a le secteur industriel. Les entreprises ont besoin de

matériaux, comme la chaux ou le silex (abrasif) utilisés dans de nombreuses activités, le sable dans l'industrie du verre... »

Quel est le point de vue des producteurs ? « Le secteur se sent insécurisé par rapport à l'accès à la ressource et voudrait qu'il y ait une garantie d'accès à plus long terme. Les zones d'extraction au plan de secteur sont en effet jugées insuffisantes et, avec les complications administratives, il n'y a pas de garantie d'accès à la ressource. Les carrières ne demandent pas de révisions massives du plan de secteur, mais au moins l'inscription de périmètres intéressants de façon à ce que ceux-ci soient connus et reconnus comme futures ressources. En ce qui concerne le granulat, le concassé... le secteur est particulièrement inquiet car il y a beaucoup de carrières qui arrivent à leur limite ou qui avancent de manière rapide vers celle-ci. Par contre, ce sentiment existe peu ou pas dans le secteur de la pierre ornementale car la consommation de l'espace est plus lente, l'extraction génère moins de nuisance et le secteur est mieux reconnu du fait de la valeur patrimoniale des pierres. Quant aux carrières qui sont orientées vers l'industrie, ils sont fortement insécurisés du fait qu'ils ne peuvent prévoir à moyen terme leur consommation d'espace. En effet, celle-ci varie en fonction d'une demande qui dépend elle-même de la conjoncture économique et de la concurrence. Si la tendance est à la hausse, ils vont rapidement consommer leur espace



Légende Carrière de grès fammenien. Notez la hauteur impressionnante de la paroi.

et avoir besoin de nouvelles superficies. Mais une révision du plan de secteur prend de cinq à dix ans ! Cela, ils ne peuvent pas se le permettre. Ils demandent donc l'inscription de grandes surfaces au plan de secteur car ils ont besoin de souplesse, de s'assurer une réaction rapide. »

La Direction de l'Aménagement Régional<sup>4</sup> a fait un travail de relevé exhaustif de tous les dossiers de demande de révision du plan de secteur pour l'ouverture de zones d'extraction, quel que soit le stade de la procédure. « L'idée était de voir s'il y avait moyen d'objectiver les ressentis découlant des deux études et des entretiens avec les producteurs, surtout en ce qui concerne les carrières qui arrivent en fin de vie par manque de disponibilité spatiale. En janvier 2007, il y avait une trentaine de dossiers actifs à l'administration. On constate effectivement que la majorité des demandes de révision confirme les tendances relevées précédemment et porte sur l'extraction de sable, de calcaire et de grès. En fait, les pondéreux en général. Le problème le plus aigu est celui du sable d'autant que la Flandre se dirige vers la fermeture des sablières de Cam-

<sup>4</sup> La DAR fait partie de la DGATLP du Ministère de la Région wallonne.

# Expertise : les zones d'extraction

pine. Mais si on peut évaluer le type de produits pour lesquels on sait qu'il est nécessaire d'ouvrir l'espace, encore faut-il une localisation. »

Yves Van de Casteele évoque aussi un secteur parallèle un peu particulier. « Les produits recyclés sont concurrentiels aux produits extraits dans les carrières, d'autant qu'ils sont de bonne qualité pour toutes les utilisations basiques. C'est un secteur en développement, en nombre de tonnes, mais qui est limité en part de marché. Aujourd'hui quand on détruit des maisons ou des routes, les matériaux partent en recyclage et sont, pour une grande part, réutilisés dans la construction sous forme de concassés. Le recyclage, en termes de développement durable, est un élément important. La quantité de production est limitée au nombre de centres de recyclage ainsi qu'à leur répartition géographique car ce sont des pondéreux et le transport coûte cher au kilomètre. Le secteur aimerait pouvoir s'installer dans les carrières déclassées car ce sont des lieux en général adaptés à les accueillir. En effet, ils sont le plus souvent accessibles aux poids lourds et relativement isolés. Actuellement, le Code ne facilite pas cette réaffectation. »

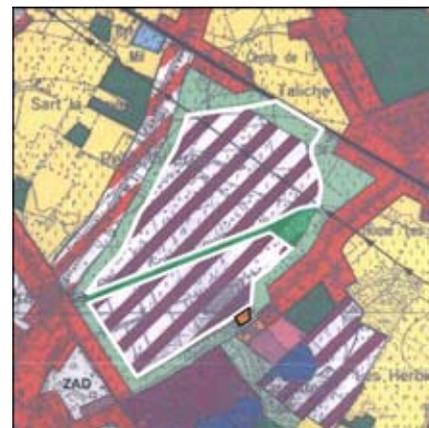
## Les questions de type stratégique

Les études et les multiples rencontres au cours de la recherche ont permis de dégager une série de questions stratégiques pour lesquelles les réponses sont actuellement incomplètes ou inexistantes. « En discutant avec toutes les parties concernées, sont venues de manière spontanée toute une série de questions, de relevés de problèmes qui abordent des sujets très divers mais dont la plupart se rejoignent en un seul et même constat : il n'y a pas de stratégie, de ligne politique claire sur l'avenir du secteur carrier. Les



Légende

Révision du plan de secteur à Saint-Ghislain : extension de la zone d'extraction.



interlocuteurs rencontrés aimeraient que le Gouvernement wallon prenne position sur l'avenir du secteur : est-il important de le conserver ou préfère-t-il sa disparition pour éviter les nuisances, auquel cas les demandeurs importeront des produits venant de l'étranger ? Cette question fondamentale n'a pas de réponse actuellement. »

A côté de cette demande centrale, les interrogations de type stratégique sont nombreuses, comme par exemple « comment garantir l'accès à la ressource ? », « quel type de gisement promouvoir ? », « que faire avec la règle de la compensation ? », « pourquoi faut-il 10 ans pour réviser le plan de secteur ? ». « Finalement on est arrivé à une liste très longue de questions. Au départ de l'expertise, l'idée était de faire simplement une liste, mais les discussions entre les parties concernées sur base du listing ont conduit à l'idée de réaliser une sorte de pré-cahier des charges pour le cas où le gouvernement voudrait un jour se lancer dans un plan prioritaire, comme le gouvernement précédent s'était lancé dans un plan prioritaire pour les ZAE. On a donc reclassé les questions sous la forme d'un projet de cahier des charges, avec une vision opérationnelle. »

La proposition de cahier des charges formulée par l'équipe de chercheurs se structure en quatre parties. La première partie, fondamentale, est celle d'une

stratégie à définir. « Elle devrait développer la vision du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir du secteur en Wallonie. Quelle politique mener ? Quels matériaux stimuler en fonction des marchés internes et du savoir-faire wallon ? » La seconde partie concernerait l'identification des gisements en rapport avec la stratégie définie. « Elle n'existe bien sûr que si la réponse au point 1 est que le secteur a un avenir. Et pour cela, il faut commencer par actualiser l'étude Poty. » La troisième partie consisterait à sélectionner les sites, de façon à créer une réserve foncière et à permettre aux carriers de proposer une programmation dans le temps et dans l'espace en fonction de l'évolution de la demande. « Les types de gisement définis, il resterait à sélectionner géographiquement ces gisements en fonction des besoins mais aussi en fonction de toute une série de critères, environnementaux, géographiques, économiques, liés aux conditions d'exploitation... Le secteur carrier n'en veut pas trop, il préférerait décider seul. » Enfin, la quatrième étape permettrait au Gouvernement wallon d'initier les procédures de révision du plan de secteur.

L'administration et les carriers sont demandeurs de l'élaboration d'un plan stratégique. Mais les modalités pratiques développées ici ne sont que des propositions de la CPDT. Une histoire à suivre !



Colloque

## Trente ans de fusion des communes

### Quels territoires pertinents pour un développement territorial durable ?

Le colloque de la CPDT, qui s'est tenu le 11 décembre 2007 au Palais des Congrès de Liège, a proposé un menu riche et varié autour du thème du trentième anniversaire de la fusion des communes : des exposés, des ateliers, un concours et une exposition de photographies.

Comme le disait Luc Maréchal<sup>1</sup> dans son introduction à la journée, le regard porté à ce colloque sur la fusion des communes est celui du développement territorial durable. Des enjeux comme le réchauffement climatique, les déséquilibres territoriaux en Europe... exigent de réfléchir sur l'organisation du territoire, sa structuration et sa dynamique. Nous sommes appelés à plus d'intelligence territoriale !

Christian Vandermotten<sup>2</sup> et Ann-Lawrence Durviaux<sup>3</sup> ont développé l'approche historique, géographique et politique de la fusion des communes dans une mise en perspective territoriale pour la Wallonie. Rappelons les enjeux qui ont prési-

dé à la fusion des communes, c'est en effet se donner les bases pour mieux comprendre l'évolution et préparer l'avenir. Adrien Zeller<sup>4</sup>, qui nous a parlé des projets de la Région Alsace, a apporté un premier regard extérieur sur les projets territoriaux. Les participants se sont ensuite répartis en sept ateliers thématiques pour se pencher sur la question : « Quels sont les territoires pertinents pour un développement territorial durable ? ». Chaque atelier a tenté de parcourir les différentes échelles territoriales, supracommunales, communales ou infracommunales, en lien avec sa thématique pour en dégager les enjeux. L'après-midi a été consacrée aux présentations, par Wolfgang Knapp<sup>5</sup> et

Peter Cabus<sup>6</sup>, des pratiques de nos voisins en matière de recombinaison des territoires. Elle s'est terminée par une table ronde animée par le journaliste Jean Blavier et réunissant le Ministre du développement territorial André Antoine, le Ministre des affaires intérieures et de la fonction publique Philippe Courard ainsi que le vice-président de l'Union des Villes et Communes de la Wallonie, Yves Delforge.

Pendant les pauses, les participants ont eu aussi l'occasion de visiter l'exposition de photographies « Ma commune par ma fenêtre », présentant des regards multiples sur le territoire tel qu'il est vécu au quotidien.

### Adrien Zeller : changer d'échelle territoriale

Il était intéressant d'avoir l'avis d'un élu et d'un témoin étranger. Député-maire de Saverne, Adrien Zeller a également été conseiller du département du Bas-Rhin, avant de devenir Secrétaire d'état de la sécurité sociale, puis député européen. Depuis 1996, il se consacre essentiellement à sa vocation de président de la Région Alsace. Il est également président de l'association des Régions de France.

C'est donc un témoin d'exception qu'ac-

cueillait la CPDT. La France, en effet, n'a pas connu la fusion des communes et l'Alsace compte encore aujourd'hui plus de 900 communes pour environ deux millions d'habitants.

Si Adrien Zeller pose le constat de l'importance accrue des territoires en période de mondialisation - comme si plus de global appelait plus de local - il souligne la nécessité de sortir d'une logique institutionnelle et centralisée pour développer des stratégies d'animation du territoire avec des échelles de travail qui correspondent davantage aux besoins ou aux forces vives qu'aux structures établies. Quels sont les ingrédients du développement ? Ce sont l'emploi-formation, la diffusion de l'innovation et la stimulation de création d'entreprise. Avec de tels

enjeux, réformer les structures communales ou intercommunales ne suffit pas. Il faut plutôt se demander : « Quel est le niveau pertinent, pour faire quoi ? ». La Région Alsace, qui partage de nombreux points communs avec la Wallonie (euro-corrridor, région transfrontalière...), appuie son action sur les intercommunalités et sur les pays, des échelles plus en prise avec les besoins. Des besoins qui ont focalisé l'action de la Région Alsace sur, entre autres, le refus de voir disparaître les petits lycées, les petits tribunaux, les petites gares, les petits centres d'impôts. Entre les grandes villes et les communes, il y a des territoires qui vivent, explique Adrien Zeller. On découvrira l'intégralité de sa communication dans les actes du colloque et sur notre site.

<sup>1</sup> Luc Maréchal, fonctionnaire gestionnaire de la CPDT ; <sup>2</sup> Christian Vandermotten, IGEAT-ULB, professeur de géographie à l'ULB ; <sup>3</sup> Ann-Lawrence Durviaux, professeur à la Faculté de Droit à l'ULg ; <sup>4</sup> Adrien Zeller, Président de la Région Alsace en France ; <sup>5</sup> Wolfgang Knapp, Institut für Landes- und Stadtentwicklungsforschung und Bauwesen des Landes Nordrhein-Westfalen (ILS NRW) ; <sup>6</sup> Peter Cabus, Sociaal-Economische Raad voor Vlaanderen, chargé de cours à la KUL.



## Trente ans de fusion des communes

### Réflexions sur le découpage communal et la supracommunalité

par Christian Vandermotten<sup>1</sup>

Trente ans après les fusions de communes de 1977, le débat sur le maillage territorial de base refait surface : la création de zones de police, le développement de diverses formes d'intercommunalité, des réflexions sur une répartition plus équitable des charges entre les villes et leurs périphéries ou une gestion plus efficace des services et de meilleurs positionnements stratégiques dans les zones rurales, impliquant communautés urbaines ou de pays, montrent que la trame actuelle et les modalités du financement des communes posent question.

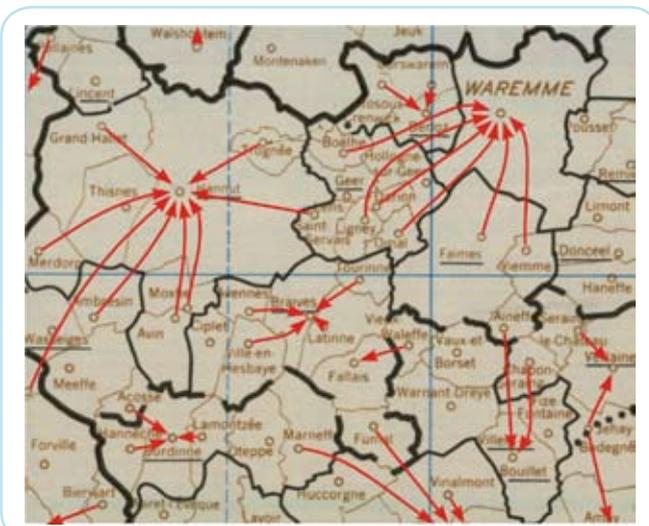
Le découpage communal initial datait de la Révolution française. Il correspondait aux logiques d'une société rurale traditionnelle et a été fort peu modifié par la suite, malgré l'ampleur de la révolution industrielle et de l'urbanisation. Dès l'entre-deux-guerres, ce découpage apparut inadapté aux réalités nouvelles. En 1936, le baron Holvoet est nommé commissaire spécial pour les grandes agglomérations. Il envisagea la création de communautés métropolitaines. Mais ce seront les Allemands qui créeront d'autorité les grandes agglomérations et une telle initiative ne pouvait qu'être annulée à la Libération. Ainsi, le découpage communal est resté relativement stable jusqu'au début des années soixante.

Après la guerre, le fordisme renouvelle profondément la société industrielle. La mobilité s'accroît, les transports s'individualisent, le recours aux équipements et services collectifs se développe et les pratiques d'achat s'inscrivent dans un renouvellement qualitatif de l'appareil commercial, qui se concentre. Ces infrastructures et équipements sont coûteux et nécessitent des compétences ; ils se révèlent trop lourds à supporter pour beaucoup de petites communes. La question des fusions est dès lors posée, dans le monde rural, mais aussi pour les villes. Toutefois, les inerties sont fortes : la fusion drastique des communes n'interviendra qu'alors que la grande phase d'essor du fordisme est déjà terminée et que l'Etat

Les rationalités implicites de la grande opération de fusion de 1977 devaient réunir les faubourgs aux villes et organiser des ensembles structurés par les bourgs qui desservent l'espace rural en services et infrastructures nécessaires à la vie quotidienne. Mais la mise en œuvre de cette logique sera souvent parasitée par des animosités locales et des calculs politiques, de sorte que la cohérence qui eût voulu la réunion systématique des centres et de leurs hinterlands sera loin d'être partout atteinte. Si certaines fusions autour des grandes villes furent de grande ampleur, permettant d'assurer les péréquations fiscales et la mise en commun des ressources et des équipements entre le centre et sa périphérie, comme à Namur ou à Tournai, dans d'autres, elles ont été trop restreintes, laissant à la seule ville-centre le financement de lourdes charges, comme à Liège.

creuse son endettement. De ce fait, les communes fusionnées devront dès l'abord gérer dans la pénurie des héritages infrastructurels souvent surcalibrés ou démultipliés.

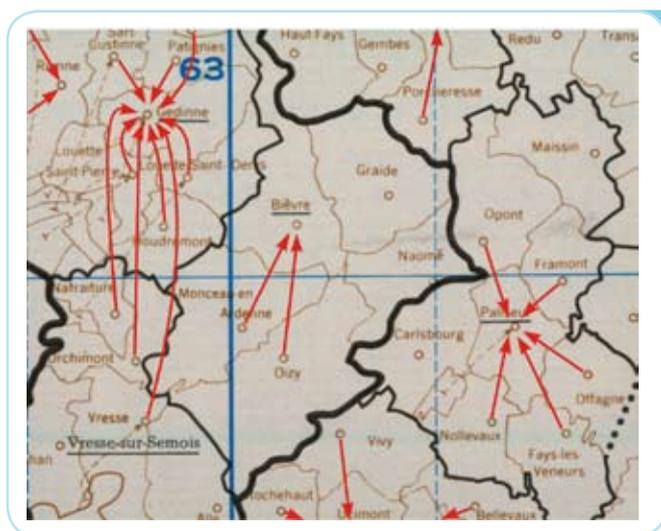
Les fusions de 1977 ont débouché sur des tailles des communes qui n'ont plus rien à voir avec celles qui subsistent en France, mais qui sont néanmoins rela-



Légende

*En Hesbaye, certaines petites communes avaient déjà fait l'objet d'une première vague de fusions en 1970 et 75, comme autour de Waremme ou de Hannut. Beaucoup de petites communes n'offraient pas les services élémentaires à la population et leurs habitants s'adressent donc à des petits centres extérieurs (flèches rouges, d'après H. Van der Haegen, M. Pattyn et C. Cardyn, 1982) : on peut dès lors s'interroger sur les raisons qui ont poussé à créer la nouvelle commune de Geer, ou celles de Berloz et de Faimas, dont la plupart des habitants se rendent à Waremme pour leurs besoins de base. (extrait de la carte administrative au 1/300.000e)*

<sup>1</sup> Christian Vandermotten, IGEAT - ULB.



Légende

*Dans les environs de Gedinne, le découpage communal n'avait pas supprimé toutes les exclaves : celles-ci, de même que les formes allongées des communes, témoignent de complémentarités et de droits d'usage issus de l'Ancien régime. Plus à l'est, autour de Bièvre et de Paliseul, les grandes tailles des anciennes communes sont plus caractéristiques des économies rurales traditionnelles extensives du plateau ardennais. Globalement, les fusions ont respecté ici les relations effectives en matière de desserte pour les services élémentaires. Certes, on eût pu imaginer un rattachement du nord de la nouvelle entité de Vresse-sur-Semois à Gedinne et du sud à Bouillon, mais les distances sont ici grandes et pouvaient justifier l'individualisation de Vresse.*

tivement limitées si on les compare aux Pays-Bas et à la Rhénanie du Nord-Westphalie.

Depuis 1977, les mutations économiques et sociales ont été marquées par une tertiarisation de l'économie, une amplification et une diversification considérable des flux de déplacement – de plus en plus assurés par les transports individuels –, un affaiblissement des comportements de masse au profit de leur différenciation et de leur individualisation, l'essor de centres commerciaux périphériques, le passage de la suburbanisation à la périurbanisation puis à la rurbanisation. Les bassins d'emploi se sont élargis et une part importante de la main-d'œuvre wallonne est attirée par des centres d'emploi extrarégionaux. Ceci génère des pratiques de la vie quotidienne qui ne s'inscrivent plus dans les logiques spatiales qui avaient prévalu aux réflexions préalables aux fusions de 1977, celles des zones d'influence des petits centres locaux, même si cette réalité subsiste. Deux échelles de pratique de l'espace semblent pouvoir être mises en évidence, celle des centres locaux, qui garde donc une pertinence, mais sans doute à une échelle élargie par rapport à celle déter-

minée durant les années soixante, et celle des bassins d'emploi des grandes villes et métropoles régionales, situées en Wallonie ou non.

En tout cas, la trame communale héritée des fusions n'assure pas les péréquations entre communes aisées périurbaines et communes urbaines centrales, qui sont confrontées aux coûts sociaux les plus lourds, à ceux de la rénovation urbaine et d'équipements dont les populations périphériques profitent très largement. Ceci autorise des communes périphériques à offrir des taux de taxation moindres et tend à induire des concurrences pour attirer des habitants, génératrices de gaspillages d'espace, d'autant que ces communes périphériques cherchent aussi à fixer des activités. Ces choix freinent les dynamiques de reconversion dans les communes centrales, alors que le SDER prône la densification des villes et la concentration de l'habitat et des équipements périurbains sur des pôles bien desservis par les transports publics.

## Alors, quelles pistes ?

Première possibilité : de nouvelles fusions, sans doute difficiles à réaliser ; on imagine les réactions de type *nimby* dans le chef des communes périurbaines. On a aussi fait valoir les risques de

distanciation entre les citoyens et les responsables dans de trop grandes entités. Mais les difficultés que de larges fusions pourraient entraîner pour le bon fonctionnement de la démocratie pourraient être évitées par la création de conseils de quartier ou de village élus, disposant d'un pouvoir d'avis.

Une autre possibilité serait la constitution de communautés de communes. Ceci pose le problème de leur échelle. Est-ce celle des petits bassins de vie ? Ou faut-il plutôt envisager la supracommunalité à l'échelle de plus vastes aires de projet, de grandes fractions de provinces ou des aires d'influence des grandes villes régionales ? Quels que soient les choix, se pose aussi la question du caractère démocratique de la gestion supracommunale : doit-elle reposer sur une représentation directe ou sur une représentation indirecte, au second degré, pas toujours transparente ? Peut-on aussi imaginer des communautés de communes à géométrie variable, en fonction des objectifs poursuivis ?

Ou encore, faut-il conserver le cadre des fusions de 1977, mais renforcer sensiblement les moyens d'intervention du fonds des communes, éventuellement complété par l'instauration d'une fiscalité uniforme, c'est-à-dire renforcer sensiblement la solidarité régionale ?



## La commune, une échelle obsolète ?

### Sept ateliers se sont penchés sur la question

Les communes fusionnées ont trente ans. Comme Christian Vandermotten l'a rappelé dans son exposé, les fusions ont été opérées dans la volonté fordiste de réaliser des économies d'échelle, tant du point de vue des compétences que de celui des services à la population.

Ces fusions ne sont-elles pas intervenues trop tard ? Cette recomposition territoriale n'aurait-elle pas pu se faire avec parfois plus d'ambition ? Aujourd'hui, en matière de mobilité, d'énergie, d'environnement ou encore de développement économique, le niveau communal est-il le niveau d'action le plus pertinent ? Y a-t-il toujours adéquation optimale entre les territoires administratifs et leurs compétences ?

Le travail sur ces questions s'est effectué à travers sept ateliers. Les thèmes en étaient les suivants : la citoyenneté (Des projets de territoires : quelles valeurs, quelles solidarités et quelle citoyenneté ?), le développement économique (Les dynamiques économiques et les choix de localisation des entreprises et des services / Développement économique communal et articulation des échelles territoriales), le résidentiel (Stratégies résidentielles et équité territoriale), la mo-

bilité (Territoires et mobilité, quels enjeux, quelles politiques ?), l'énergie (Les enjeux énergétiques du XXI<sup>e</sup> siècle auront-ils des impacts territoriaux ?) et enfin, l'environnement (Les enjeux environnementaux face aux limites territoriales).

Les comptes rendus des différents ateliers sont déjà en ligne sur notre site. On retrouvera des exposés de synthèse plus circonstanciés dans les actes du colloque.



## La commune et la gouvernance

En trente ans, de l'Europe au quartier, les niveaux de décision politique se sont multipliés. La gouvernance, qui est le nom donné à ce nouveau système complexe, affecte des échelles territoriales différentes, du contrat de quartier au contrat de rivière, du projet de pays à la zone de coopération transfrontalière... Le territoire est désormais envisagé selon ses besoins et ses valeurs plutôt que dans le cadre de ses limites institutionnelles classiques.

Que deviennent les communes dans cette efflorescence d'outils ? Acteurs historiques ou opérateurs parmi d'autres, elles se trouvent directement confrontées à l'émergence de différents projets de territoires dont les logiques les animent, les traversent ou les ignorent. Elles doivent en tout état de cause en assumer certains effets dans la gestion publique au quotidien.

Ces questions de la gouvernance, des identités et de l'échelle communale ont été envisagées par trois intervenants. Dans l'atelier animé par Michel Van Cutsem (Institut Jules Destrée), Anne Sinzot (chercheur CPDT) a évoqué la

nécessité d'une solidarité intercommunale dans la construction d'un projet de développement de la vallée de la Haute-Meuse. Cécile Parthoens (Centre d'Action Laïque) a retracé la mise en place d'un processus de démocratie participative dans le quartier du Molinay, où les habitants ont été invités à participer à la définition de l'avenir de leur ville, Seraing, tel que défini dans le Master plan. Engelbert Petre, acteur culturel de la Wallonie Picarde, soulève quelques enjeux de la culture en tant que composante d'un projet de territoires. Le résumé de leurs interventions ainsi que celui des échanges avec le public sont disponibles sur notre site.



## Concours et exposition de photographies : Ma commune par ma fenêtre

Comme l'a présenté avec humour Luc Maréchal, l'exposition qui s'offrait aux regards des congressistes pendant les pauses n'était pas seulement là pour faire joli. Elle se voulait l'expression intime et vécue du rapport que nous entretenons avec notre paysage quotidien.



Légende

*« Je travaille à la Ville. Cette photo est prise de notre réfectoire et représente la vue que nous avons de « notre » place. Elle est très représentative de Philippeville puisque la fenêtre donne sur la place d'Armes, au centre de l'ancienne place forte créée par Vauban. »  
(Jean-Luc Melchior, Philippeville).*

Parfois la fusion n'a pas changé grand-chose, peut-être parce qu'on l'a toujours connue, par exemple si on a moins de trente ans. Parfois, elle a apporté du bon : de l'ouverture vers la ville, l'accès à de meilleurs services, un moindre isolement, comme en témoigne Myriam Verbandt, venue de Bruxelles et installée depuis peu à Hédomont : *« Vivre dans une entité rurale avec la ville toute proche, c'est très agréable. La fusion a apporté au village la richesse culturelle et les facilités de la ville de Malmédy. »* Anne Delory se sent chez elle à Sclayn où elle est née et où elle a passé son enfance. Elle y est revenue avec la certitude que c'est là qu'elle veut finir ses jours. Pourtant, *« la fusion a gâché énormément la vie de quartier ; je n'y vois quasi que des désavantages, surtout maintenant où je vois l'aube de ma vieillesse pointer à l'horizon. »* Anne Sinzot, qui a choisi d'illustrer par une vue de son jardin les valeurs de développement durable et de citoyenneté qu'elle souhaite transmettre à ses enfants, pense que *« le sentiment d'appartenance, c'est comme*

*les poupées russes : être de sa rue, de son village, de sa commune... sa planète... sans que l'un ne soit plus important que l'autre. »*

Ce « jeu » photographique se voulait bien plus qu'un simple concours : une façon de toucher un autre registre du territoire, celui du vécu, du sensible, celui de l'identité et de la culture. Car comme le disait justement Luc Maréchal, *« le territoire, ce n'est pas seulement un relevé de chiffres, ce n'est pas seulement un recueil des cartes, c'est aussi un espace de vie, de sens et le creuset d'une vision du monde »*. Et la culture est bien dans ce champ-là.



Légende

*« Je me sens avant tout belge, mais Tubize et le plateau de la gare font partie intégrante de ma vie. Je vis dans cette maison depuis vingt-trois ans »  
(Vinciane Pigarella, 23 ans).*

**E**st-ce que vous vous sentez de là ? De ce quartier, de ce village, de cette commune ? Qu'est-ce que la fusion des communes a changé pour vous ? Les participants au concours « Ma commune par ma fenêtre » étaient invités à nous soumettre une vue de leur paysage quotidien, qu'elle soit prise de leur lieu de vie ou de travail. Et à accompagner leur production de quelques commentaires sur le sentiment d'appartenance à leur commune. Appartenance, racines, nostalgie, merveilleux quotidien ou au contraire désamour, désenchantement, indifférence... les commentaires que nous avons récoltés étaient toujours riches et émouvants, et la septantaine de photos retenues est visible sur notre site.

Le diaporama des photos et des commentaires est visible sur le site de la CPDT. Le concours était ouvert à tout qui vit ou travaille en Wallonie. Bien qu'il soit terminé, vos contributions sont toujours les bienvenues à l'adresse suivante : [macommuneparmafenetre@yahoo.fr](mailto:macommuneparmafenetre@yahoo.fr).



## Formation

# Une session se clôture ... et déjà une nouvelle démarre



**Carole Raskin**  
Ingénieur agronome et éco-conseillère.  
Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme depuis quatre ans au service environnement et conseillère en environnement depuis 1992 dans la commune d'Hotton.

La commune d'Hotton est une commune rurale d'un peu plus de 5.000 habitants, située dans la vallée de l'Ourthe, entre Durbuy et La Roche.

C'est une commune touristique qui connaît un essor de population ces dix dernières années, du fait en autres de la proximité de Marche-en-Famenne.

Une nouvelle session de formation pour les conseillers en aménagement du territoire et urbanisme (les CATU) débutera au mois d'avril par le J1, une première journée qui donne l'occasion à tous les conseillers de se retrouver. C'est que les J1 et J7, journées d'introduction et de clôture de la formation, sont devenues un moment traditionnel de rencontre et d'échange.

La dernière journée de la formation 2007 s'est tenue le 27 novembre à Wépion. Elle a commencé par un exposé tirant les enseignements de l'atelier du 17 avril dans lequel les conseillers avaient cherché, en petits groupes, à définir des territoires pertinents en matière d'aménagement du territoire en faisant émerger, dans leur région, des repères pour les dynamiques territoriales. La suite de la matinée fut consacrée à l'ébauche d'une « note méthodologique », avec l'idée de rassembler les éléments essentiels et les recommandations à transmettre par exemple à une nouvelle personne travaillant comme CATU. Cet exercice, particulièrement complexe vu les contextes très différents d'une commune à l'autre

impliquant de grandes nuances dans le travail effectué, a montré ses limites en termes de synthèse. La richesse n'est-elle pas dans la diversité ? Affaire à suivre !

L'après-midi fit la part belle au bilan, très dynamique et enthousiaste, des cinq journées de formation en modules. Carole a suivi cette année le nouveau module « gouvernance, négociation et communication » et en est très contente. « Cela m'a apporté des outils que je peux appliquer tous les jours. Ils me permet-

tent d'avoir une vision plus large, alors qu'en général je suis seule dans mon bureau avec mes dossiers, confrontée aux problèmes de négociation, de gestion de groupe. J'anime notamment la commission locale de développement rural (CLDR) à Hotton et bientôt aussi la commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Ces outils me permettent de prendre contact avec les gens et de les faire participer. Avant, j'avais l'impression d'apporter une information descendante qui était peu intéressante pour tout le monde, y



A Hotton, le moulin à farine de 1729 fonctionne toujours. C'est une des attractions de cette commune touristique de la vallée de l'Ourthe.

Légende



Légende

L'aménagement convivial réalisé devant l'église d'Hotton, en bordure de l'Ourthe, a remplacé avantagusement un ancien parking.

qui n'est pas d'accord et qui hurle parce qu'il a des problèmes avec son dossier, les gens qui arrivent et qui sont en manque d'informa-

compris pour l'animateur. Tandis que là, j'ai des outils intéressants à mettre en oeuvre, et même des tableaux de bord à garder sous la main pour me remémorer les logiques, ce qui est très pratique. Cela a amené réellement un plus dans mon travail au quotidien. »

Carole apprécie aussi le fait que les cinq journées du module soient réparties tous les quinze jours car ainsi « on avait deux semaines entre deux moments de formation, pendant lesquelles on se retrouvait dans des situations diverses, avec des particuliers, avec le Collège ou en animation de groupe plus large et on pouvait utiliser les outils qui nous étaient proposés, les mettre en pratique. » Elle est surtout enthousiasmée par le côté très actif du module et la prise de conscience qui en résulte. « On a pu faire des jeux de rôle, se mettre dans des situations en partant de cas concrets vécus dans nos communes, choisis par le groupe. J'ai notamment pu jouer le rôle d'un fonctionnaire délégué face à un CATU, un lotisseur et le bourgmestre. C'est intéressant de jouer des rôles et de se rendre compte des objectifs des personnes qu'on a en général en face de nous. En se mettant à leur place, on peut mieux les comprendre. C'est un apport de cette formation : pouvoir se mettre dans la peau de l'autre, que ce soit le client

tions ou encore le bourgmestre qui a des obligations politiques. C'est prendre de la distance vis-à-vis du travail au quotidien. » Elle ajoute encore « En général, on a du mal à définir nos objectifs pour une réunion, on arrive de son côté en se disant qu'il faut aboutir à ceci, donner une info sur cela... et on se rend compte que les objectifs de ceux qui sont en face de nous ne sont pas nécessairement les mêmes. Il faut les cibler et il faut les dire afin d'être clair. J'ai eu l'occasion d'animer depuis une CLDR d'une toute autre manière, pour laquelle je me suis totalement remise en question, et ça s'est vraiment bien passé. Bon, chaque réunion va nécessiter une préparation de deux ou trois heures alors qu'avant elle ne me demandait qu'une demi-heure, mais c'est tellement positif que ça en vaut la peine. »

L'enthousiasme de Carole est d'ailleurs largement partagé par le groupe. Dans l'atelier qui dresse le bilan du module, le groupe définit trois mots-clés qui vont représenter le module lors de la présentation du bilan devant tous les conseillers. Les mots ne manquent pas et jaillissent les uns à la suite des autres pour affirmer les divers apports. Finalement, le choix collectif se porte sur les mots « approprié » pour définir le sujet et le contenu du module, « assertivité » (c'est-à-dire

l'affirmation de soi dans le respect de l'autre) pour son apport en tant que bagage professionnel et « échanges » pour son importance dans la construction du réseau entre conseillers.

Carole envisage l'an prochain. « J'aimerais qu'il y ait une suite à ce module. Je pense qu'il appelle naturellement une suite, que ce soit sur la participation des personnes à l'intérieur des groupes ou pour prolonger notre connaissance sur la communication non verbale, non violente... L'an passé, j'ai participé au voyage à Fribourg, lui aussi très intéressant. Dans la commune, mon objectif est d'essayer d'intégrer les éléments du développement durable dans tous les dossiers. Ma formation en environnement peut être un éclairage en urbanisme, notamment en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables. Je pense que Fribourg montre que c'est possible et la formation que j'ai suivie cette année me donne des outils pour amener une prise de conscience. Pour l'an prochain, si les modules existants sont réitérés, j'irai vers les thèmes comme l'intégration urbanistique du nouveau bâti ou les permis. Faire le tour des différents modules permet d'avoir une large vision. » Et comme tous les CATU interviewés, Carole insiste « On voit à travers les modules que le réseau d'échange se met en place et fonctionne bien. On a noué des contacts profonds entre conseillers. »

Après la présentation en séance plénière du bilan des huit modules, c'est sur les nombreuses questions posées par les conseillers au Ministre André Antoine, présent pour la circonstance, que la troisième session de la formation continue de la CPDT s'est clôturée. Mais la session 2008 commence très prochainement !



# Recherche doctorale

## L'eau, facteur d'urbanisation durable



**Sandrine Xanthoulis**  
Académie Louvain

Licenciée en architecture (2000) et en urbanisme (2002), titulaire d'un DEA (2006), Sandrine est aussi de-

puis cette année assistante dans l'unité d'urbanisme de l'UCL.

Sa recherche doctorale porte sur « L'eau facteur d'essor urbain et instrument de construction d'une nouvelle conscience territoriale ». Elle est réalisée sous la direction de Yves Hanin, directeur du CREAT.

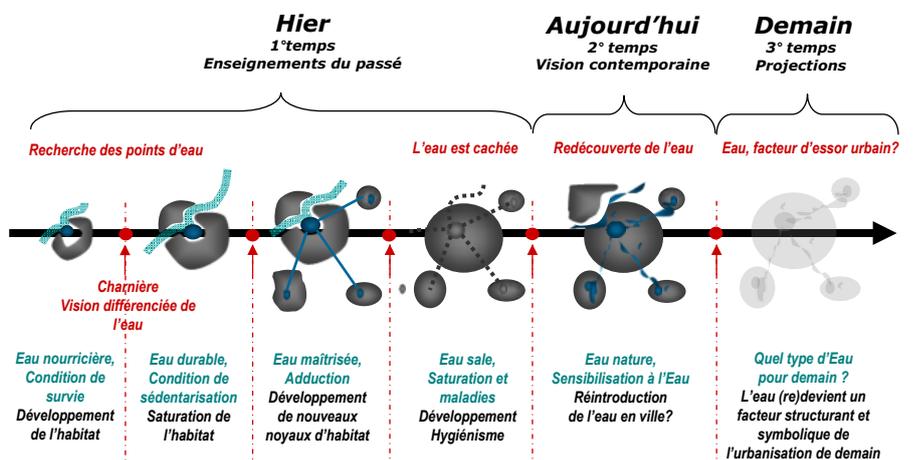
La recherche doctorale de Sandrine a commencé en 2006, dans le cadre de la bourse de la Chaire CPDT et traite du lien entre la ville et l'eau. Sandrine part du constat que la société change et évolue vers un rapport plus équilibré entre environnement et production bâtie et que la recherche de la qualité du cadre de vie est devenue un enjeu urbain contemporain. Dans ce cadre, l'eau est un facteur d'essor urbain et de développement d'une nouvelle conscience et cohérence territoriale. Elle précise « On se trouve confronté à deux questions contemporaines qui vont de pair. D'un côté, en ce qui concerne l'eau, il y a une prise de conscience de l'importance de sa gestion, que ce soit en termes de qualité, de quantité ou encore du comportement du cours d'eau. Il y a aussi tout ce qui concerne la symbolique aquatique et le déni de l'eau dans la ville car ces dernières décennies, l'eau a été cachée, banalisée, ignorée et souvent réduite à un simple service qui jaillit du robinet. De l'autre côté, en ce qui concerne la ville, son centre a tendance à se vider de ses habitants qui partent à la recherche d'un cadre de vie plus « vert ». Face à la quête identitaire urbaine, on tend à réintroduire et à reconsidérer la nature en ville. Il se développe progressivement une prise de conscience collective de l'importance de la qualité du cadre de vie

urbain, une sorte de prise de conscience écologique, urbanistique et identitaire où la question de l'eau trouve une place centrale. »

Sandrine est passionnée par sa recherche. « J'ai choisi de travailler sur l'eau et la ville pour deux raisons. D'abord la ville, parce qu'en tant qu'architecte urbaniste j'aime comprendre les processus de son développement et sa lecture typomorphologique. Ensuite l'eau est un sujet qui m'a toujours attiré, parce que mon père,

ingénieur-agronome à Gembloux, nous parlait souvent de ses projets en hydrologie et parce que je me suis intéressée à la symbolique aquatique, à l'eau « vitale », c'est-à-dire à tout ce que l'eau nous apporte comme bien-être, physique et affectif. Finalement, ces deux questions, la ville et l'eau, sont harmonieusement et intimement liées et les traiter ensemble peut aider à améliorer le cadre de vie des citoyens. C'est bien là l'objectif de ma thèse : réintroduire l'eau en ville par de bonnes pratiques aquatiques urbaines.

### Vision différenciée de l'Eau au sein de l'évolution de l'urbanisation





**Légende** La vieille ville de Fribourg est agrémentée de curieuses rigoles, les « Bächle ». Datant de 1246, elles servaient autrefois à acheminer l'eau potable depuis les montagnes voisines. Elles sont aujourd'hui encore entretenues quotidiennement par la ville. La légende veut que celui qui viendrait à y tremper un pied revienne inmanquablement un jour.

L'eau doit redevenir un vecteur d'identité urbaine, de valorisation et d'amélioration de la qualité du cadre de vie. Cette nécessité contemporaine renouvelle les liens entre l'eau et le développement de la ville. »

Mais dans la pratique quotidienne de l'urbanisme, il ne suffit pas d'introduire des fontaines ou des plans d'eau artificiels et de généraliser cette approche dans nos villes pour les rendre plus identitaires et plus attractives. « Les besoins en eau ne sont pas les mêmes au sein des types d'urbanisations. Chaque ville est particulière et a sa propre physionomie, sa propre histoire d'eau, son identité aquatique propre qui résulte plus de ses usages que de sa présence. » Ce qui implique de développer des pratiques sur base d'une compréhension de la place de l'eau dans

le développement urbain et de la particularité des identités aquatiques urbaines.

Le sujet est vaste, quelles sont tes grandes orientations et quelle est la structure de ton travail ? « J'ai fait une matrice pour m'aider à me centrer dans ma recherche. Celle-ci porte sur trois temps : hier (les enseignements du passé), aujourd'hui (la vision contemporaine) et demain (les projections). Il s'agit de voir comment par le biais de l'analyse des grandes périodes urbaines de l'eau, on peut tirer des enseignements qui, confrontés à la vision contemporaine, peuvent permettre de projeter de bonnes logiques de composition urbanistique aquatique pour demain. J'ai choisi comme porte d'entrée les usages de l'eau et je les ai regroupés en quatre grands thèmes : l'eau domestique, l'eau esthétique et de loisirs, l'eau industrielle et l'eau de transport, que j'analyse au travers de ses territoires « réseau » (l'approvisionnement), « environnemental » (le traitement, l'épuration, et le comportement des cours d'eau) et « anthropisé » (les expressions architecturale, urbanistique et symbolique de l'eau). Sandrine insiste : « les périodes que j'ai choisies au cours de l'Histoire, ce sont celles où il y a rupture, où il y a une charnière temporelle qui exprime une vision différenciée de l'eau. L'expression symbolique de l'eau est révélatrice de l'identité collective et s'exprime par le biais de la structure urbaine. A partir du moment où il y a, pour une période historique, un équilibre harmonieux entre l'eau qui structure le territoire (morphologie) et l'eau symbolique (identité), l'eau est maîtrisée et il y a un développement d'une urbanisation cohérente. Quand un des deux facteurs est manquant, ce n'est plus le cas. »

Aujourd'hui, après avoir développé la partie théorique, tu poursuis ta recherche par des études de cas. Tu as choisi Namur

et Verviers. Pourquoi ces villes en particulier ? « Les deux villes ont une histoire d'eau particulière et ont des réactions contemporaines très différentes par rapport à l'eau. A Verviers, il y a un grand projet de centre commercial qui recouvrirait une grande partie du cours d'eau, la Vesdre, et les habitants s'y opposent formellement. A Namur, on se rend compte qu'une partie des canaux souterrains commencent à se dégrader et les politiques de développement durable qui se développent pourraient amener à des réflexions sur la réouverture de ces canaux plutôt que leur simple restauration. »

La recherche participe au débat sur l'urbanisme durable. « Pour un type d'eau, sur base des enseignements du passé et des besoins actuels de notre société, elle projetera des logiques de bonnes pratiques et de compositions urbanistiques adéquates, permettant de réintroduire pertinemment l'eau en ville par des solutions soucieuses d'intégration urbanistique et soucieuses des incidences qu'elles produisent sur le régime hydrique. » Comme le conclut Sandrine « Aujourd'hui on peut se dire que, comme dans le passé, on est de nouveau face à une vision différenciée de l'eau. Je pose comme hypothèse que nous nous situons à une période clé, une période charnière pour le renouvellement de l'urbanisation où l'eau redevient un facteur d'essor urbain, où elle est à la fois un facteur structurant (morphologie) et un facteur symbolique (identité, bien-être) de l'urbanisation du 21<sup>e</sup> siècle. Sous cet angle, la reconquête de l'eau, de nouveau maîtrisée, devient catalyseur de compositions urbanistiques porteuses de valeurs identitaires, paysagères, patrimoniales et devient un élément structurant des lieux de vie, objet de convivialité et de sociabilité ». C'est un enjeu de taille !



## Publications

### Les publications de la CPDT : une vitrine pour l'actualité et la recherche en développement territorial

Vous connaissez les publications de la CPDT. Mais peut-être pas toutes, car elles sont nombreuses et variées. Des Notes de Recherche aux dépliants, en passant par Territoire(s) wallon(s), la Lettre ou les Atlas, chaque collection est pensée pour un type d'information précis et pour un public particulier.

La Lettre de la CPDT, que vous tenez en main, se veut un outil de d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision. Elle paraît trois fois par an et a pour vocation non seulement de vous informer mais également de vous inviter à communiquer vos avis et commentaires. N'hésitez donc pas à réagir ! Des rubriques régulières vous présentent les recherches en cours au sein de la CPDT, la formation pour les conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, les journées d'études organisées par la CPDT -comme les séminaires ou les colloques-.

Territoire(s) wallon(s) est une revue scientifique, à vocation régionale et internationale, qui constitue un nouveau canal de diffusion de l'état de la recherche en développement territorial. Elle est ouverte à tout acteur du développement territorial, qu'il soit universitaire, agent de l'administration, chercheur de la CPDT ou d'autres horizons. Cette revue a pour ambition de vulgariser la recherche wallonne en développement territorial par une communication de qualité scientifique et de fournir une tribune aux acteurs du développement territorial et du développement régional. L'objectif est, dans le cadre d'une Wallonie plurielle, d'ouvrir le débat sur la contribution des uns et des autres au développement commun. Deux

numéros sont déjà à votre disposition. Le deuxième présente les actes du colloque de novembre 2006. Les suivants sont déjà en préparation.

Les Notes de recherche proposent la synthèse d'une recherche ou d'une expertise effectuée au sein de la CPDT. On y trouve les principaux éléments de la recherche ainsi que les conclusions auxquelles celle-ci a abouti. Trois numéros ont déjà vu le jour. Le dernier en date porte d'ailleurs sur « les zones d'extraction » dont fait état le dossier de cette Lettre (lire en pages 3-6).

Les plaquettes, publiées au format A5, sont de petites brochures de sensibilisation produites sur base de la réflexion nourrie par la recherche. Chacune d'entre elles aborde un sujet issu d'un des thèmes de recherche de la CPDT sous une forme synthétique et très concrète. Les cinq numéros déjà publiés présentent des sujets très variés. Le dernier est consacré à l'occupation du sol en Wallonie.

Les dépliants sont des outils de vulgarisation et de sensibilisation à destination du grand public. Ils rassemblent en quelques pages les grandes conclusions des études sous forme de petits textes, de schémas et d'illustrations diverses. Trois

dépliants sont déjà sortis : « De nouvelles formes d'urbanisation pour de nouveaux quartiers en Wallonie », « Qualité et développement durable des zones d'activités économiques » et « Objectif Kyoto ».

Des documents hors série existent aussi. Il s'agit d'un atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » et d'un « Tableau de bord du développement territorial ». Une nouvelle collection d'Atlas verra le jour sous peu avec la publication d'un premier tome (sur treize prévus !) : l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse (voir la Lettre n° 15). Deux autres tomes sont en préparation : le Condroz et la Hesbaye.

La plupart de ces publications sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>) sous l'onglet « Publications ».

Territoire(s) wallon(s) et l'Atlas des Paysages sont diffusés par la Région wallonne et sont disponibles via le numéro vert (0800 11 901), le mail ([publications@mrw.wallonie.be](mailto:publications@mrw.wallonie.be)), la librairie Wallonie à Jambes, les treize centres d'information et d'accueil de la Région et les mobilinfos. Territoire(s) wallon(s) est vendu au prix de 10,00 euros ; l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse coûtera lui 18,00 euros.